

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 13 novembre 2018

CP2018_11_54
id. 4277

L'an deux mille dix huit, le treize novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à Mme DEBIAIS), M. HENRYOT (pouvoir à Mme JALAISE), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DESCAZEAUX, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

En application de la loi NOTRe, l'Assemblée départementale a adopté, le 28 juin 2017, une convention avec le Conseil Régional au titre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Parallèlement aux aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole, cette convention permet de subventionner la mise en œuvre de mesures en faveur de l'environnement (en investissement et en fonctionnement), en complément des objectifs des politiques régionales (action 3 et 4 de la priorité 2 du SRDEII).

A ce titre, il a été adopté une enveloppe de 475 000 € qui se répartit comme suit :

- * 150 000 € sur l'article 6574, sous-fonction 738 pour les tiers privés,
- * 325 000 € sur l'article 65737, sous fonction 738 pour les tiers publics.

Il est proposé d'examiner un dossier, dont le détail figure en annexe, qui concerne l'agro-environnement.

La commission de l'agriculture, de l'économie et de la ruralité et la commission de l'environnement ont émis un avis favorable sur cette proposition.

Ces sommes seront prélevées sur les lignes suivantes :

* Article 6574 – sous-fonction 738 :

Autorisation d'engagement 2018	150 000 €
Engagement à ce jour	40 535 €
Engagement à la présente commission	19 000 €
Disponible sur l'exercice 2018	90 465 €

* Article 65737 – sous-fonction 738 :

Autorisation d'engagement 2018	325 000 €
Engagement à ce jour	140 000 €
Engagement à la présente commission	0 €
Disponible sur l'exercice 2018	185 000 €

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017 relative à la convention avec le Conseil régional au titre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu l'avis des commissions environnement, agriculture, économie et ruralité,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution d'une subvention départementale au C.E.F.E.L. pour un montant de 19 000 € conformément à l'état annexé au titre de l'aide aux mesures en faveur de l'environnement ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC